

Des perspectives positives pour le granulé de bois ! 250 000 tonnes de capacités de production supplémentaires en 2023



Avec une augmentation du coût de l'énergie qui se poursuit sur cette année 2023, et plus précisément de l'électricité à partir du 1er août prochain, le granulé de bois demeure toujours parmi les plus compétitives. Le contexte de l'année dernière avait favorisé les tensions sur le marché en bouleversant les prix et en perturbant artificiellement la disponibilité. Avec une production nationale de près de 2.1 millions de tonnes, la filière est encore prête à satisfaire les attentes de tous les consommateurs.

La stabilisation des prix est un second signal rassurant : le granulé est plus que jamais une énergie d'avenir pour tous ceux qui veulent se convertir à l'énergie bois !

« A l'heure des projections sur le changement climatique et sur les conseils responsabilisants de la communauté scientifique, le granulé de bois remplit toutes les cases. C'est une énergie renouvelable qui crée de l'activité économique dans les territoires, l'approvisionnement en bois à moins de 150 km des usines en fait une énergie avec un excellent bilan carbone. La filière est solide et accompagne ses consommateurs dans leur transition vers une énergie efficace et moins carbonée ! »

Eric Vial – Délégué Général de Propellet

Des prix de nouveau raisonnables !

Comme l'a constaté Propellet, l'association nationale du chauffage au granulé de bois, sur les dernières semaines, les prix du granulé reviennent à des niveaux cohérents avec la saisonnalité. Après les tensions de l'année dernière, le marché du granulé retrouve une stabilité bienvenue pour ses consommateurs.

La légère hausse actuelle des prix correspond à un phénomène que l'on retrouve chaque année avec la fin des offres spéciales de printemps : c'est une période de promotion afin de permettre de répartir les stocks entre les producteurs, les distributeurs et les clients finaux et d'éviter ainsi une pression logistique importante au moment de la saison de chauffage. La deuxième moitié de l'année se caractérise par un retour à des prix « normaux ».

Avec la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et les hausses annoncées de l'électricité ; dont celle de 10% au 1^{er} août dernier, le chauffage reste toujours une charge importante sur le budget des ménages. Le granulé de bois garantit une énergie locale vertueuse à un prix maîtrisé. Cela doit rassurer et convaincre les Français de poursuivre leur conversion à l'énergie bois. L'interdiction de l'installation de nouvelles chaudières fioul est un argument supplémentaire pour se tourner vers une énergie fiable, efficace et économique pour le prochain hiver. Sans compter qu'il y a encore de nombreuses aides pour aider à sauter le pas.

Une production dynamique

Comme annoncé en début d'année, les capacités de production vont doubler d'ici à 2028. Cela garantit la sécurité dans l'approvisionnement tout en suivant la croissance de la demande sur la même période. Avec 3 nouvelles usines ouvertes en 2022, la production de l'ensemble des 70 usines françaises s'est élevée à 2.05 millions de tonnes ; progressant ainsi de 14% alors que la consommation n'avait augmenté que de 5%

En conclusion, le granulé de bois représente une solution énergétique durable, efficace, polyvalente et économiquement avantageuse. En optant pour cette source d'énergie renouvelable, nous pouvons réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, protéger l'environnement et créer un avenir plus durable pour les générations futures.

CONTACTS PRESSE

Alexandre Rodet : alexandre.rodet@lecrieurpublic.fr – 06 38 89 05 15

Morgane Lieutet : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr – 06 71 10 86 52